

Attribution de temps

Des voix: Non!

Mme le Président: Le ministre m'a quelque peu surprise. Si j'examine le paragraphe 41(2), j'y lis qu'un ministre peut proposer de déposer:

... tout rapport ou autre document qui traite d'une question relevant des responsabilités administratives du gouvernement et, cela fait, le rapport ou autre document est réputé, à toutes fins, avoir été déposé à la Chambre.

Il me semble que le document, que je n'ai pas encore lu, n'a pas trait aux responsabilités administratives d'un des ministres du gouvernement. Si la Chambre est d'accord, je suppose qu'on pourra le déposer. La Chambre consent-elle à ce que ce document soit déposé?

Des voix: D'accord!

Des voix: Non!

M. Baker (Nepean-Carleton): Le premier ministre (M. Trudeau) en a qualifié le contenu d'ordure.

* * *

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU BILL C-57

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)) propose:

Que relativement au bill C-57, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise et prévoyant un impôt sur les revenus pétroliers, deux jours de séance soient attribués pour l'étape du rapport et un jour de séance soit attribué pour l'étape de la 3^e lecture de ce bill; et que quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours du deuxième jour attribué pour l'étape du rapport et pour le jour attribué pour l'étape de la troisième lecture de ce bill, toute délibération devant la Chambre soit interrompue s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question alors nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

Mme le Président: L'honorable député d'Edmonton-Ouest a la parole.

[Traduction]

M. Lambert: Madame le Président . . .

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président . . .

Mme le Président: L'honorable président du Conseil privé.

M. Pinard: Madame le Président, je m'excuse d'interrompre l'honorable député, mais j'ai eu l'impression, et peut-être que par inadvertance vous ne l'avez pas constaté, que le motionnaire désirait se prévaloir de son droit de parler sur la motion.

Mme le Président: Je suis désolée, mais justement je regardais du côté de l'honorable ministre. Il ne s'est pas levé, et le député d'Edmonton-Ouest s'est levé. Si la Chambre le désire, je peux revenir au moment où j'ai proposé la motion. Je pourrais donner la parole à l'honorable ministre seulement si la Chambre est d'accord pour que nous revenions à cette étape de la procédure. Mais la raison pour laquelle je n'ai pas reconnu le ministre est la suivante: j'ai bien regardé de son côté parce que je sais qu'il est normal que le ministre parle en premier, mais il n'avait pas exprimé ce désir à ce moment-là. Il a

probablement eu une distraction; je comprends cela, j'en ai moi-même.

Est-ce que la Chambre consent à ce que nous revenions à cette étape de la procédure?

Des voix: Non.

Mme le Président: L'honorable député d'Edmonton-Ouest a la parole.

[Traduction]

M. Lambert: Madame le Président, je ne peux m'empêcher de rire de ce petit groupe de députés qui écoutent le leader du gouvernement à la Chambre pendant qu'il tente de justifier la doctrine autoritaire du gouvernement. La présente motion est justement un exemple de ce genre d'attitude. Le ministre n'est pas encore intervenu dans l'étude du projet de loi, il n'a pas encore pris la parole à l'étape du rapport. Pourquoi? Parce que la position du gouvernement est indéfendable. Le gouvernement n'a pas le droit de passer outre à la Chambre. Le ministre a la responsabilité qu'il n'a d'ailleurs pas encore assumée, d'expliquer ce bill très complexe. C'est une émanation du budget d'octobre dernier qui donne suite à la politique énergétique nationale en imposant de nouvelles taxes, et pourtant le ministre qui a hérité de ce poste du ministre des Finances (M. MacEachen) n'a même pas le courage de s'adresser à la Chambre . . .

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Il n'a même pas le courage d'un moucheron!

M. Lambert: Je n'en démordrai pas; la deuxième lecture a été très courte et j'ai été malmené par mes collègues à ce sujet comme le leader de l'opposition, de sorte que d'après les propositions du gouvernement des audiences publiques devraient avoir lieu. Le public a dénoncé d'une seule voix le bill et bien des députés ministériels ont posé des questions embarrassantes. Où sont-ils maintenant? Ils brillent tous par leur absence. Le député de Lincoln (M. Mackasey) se préparait à protester énergiquement contre l'indexation de la taxe d'accise sur les spiritueux et le sous-groupe des alcools. D'autres également se disposaient à hurler parce que la presse rurale du Québec était visée. Où sont-ils? Ils brillent par leur absence. De vrais tigres de papier! Il y a des années qu'on n'en a vu de pareils.

● (1520)

J'ai examiné la question avec le ministre. Je lui ai dit ce qui se passait, que nous procédions à l'étude article par article et qu'il y avait deux points principaux à étudier. D'abord, l'indexation de la taxe d'accise. Quelle que soit la formule utilisée, elle vole les Canadiens sans consultation du Parlement. Comme vol de grand chemin on ne fait pas mieux. Ensuite, nous voulons étudier la partie IV du bill qui concerne la taxe sur les recettes du pétrole et du gaz naturel. Mais en même temps, je veux discuter avec les divers députés de la taxe afférente au matériel universitaire, au matériel destiné à l'enseignement, aux cours de pilotage, et diverses autres choses. Après tout, mes collègues de là-bas à gauche ont présenté certains amendements, et le gouvernement en a présenté une dizaine sinon plus.